

**Note de présentation du
Compte Administratif de
l'exercice 2021**

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
AVANT PROPOS	3
1. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS	3
1.1. L'épargne brute	3
1.2. L'épargne nette	3
1.3. Le besoin de financement	4
2. ANALYSE DETAILLEE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021.....	6
2.1. Analyse de la section de fonctionnement	7
2.1.1. Recettes réelles de fonctionnement	8
2.1.2. Dépenses réelles de fonctionnement.....	11
2.1.3. Opérations d'ordre de fonctionnement	13
2.2. Analyse de la section d'investissement	14
2.2.1. Recettes réelles d'investissement	14
2.2.2. Dépenses réelles d'investissement.....	15
2.2.3. Opérations d'ordre d'investissement	16

AVANT PROPOS

Le Compte Administratif (CA) 2021 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Il présente les résultats comptables de l'exercice 2021.

Les opérations budgétaires du CA 2021 sont en concordance avec les opérations comptables retracées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

1. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS

En 2021, l'exécution budgétaire est caractérisée par les éléments suivants :

1.1. L'épargne brute

L'épargne brute, appelée également capacité d'autofinancement (CAF), se calcule en soustrayant les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux d'investissement en régie) aux recettes réelles de fonctionnement (hors cessions).

L'épargne brute s'élève à **3,67 M€ au CA 2021 (contre 2,21 M€ au CA 2020)**

Cet excédent entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement doit permettre à la Ville :

- de faire face au remboursement de la dette en capital ;
- de participer au financement des investissements réalisés.

Recettes réelles de fonctionnement <i>(hors cessions : 1,593 M€)</i>	71,27 M€
Dépenses réelles de fonctionnement <i>(hors travaux d'investissement en régie : 0,295 M€)</i>	67,60 M€
Epargne brute	3,67 M€

On notera en complément que le taux d'épargne brute résultant du rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 5 % (3,1 % en 2020).

1.2. L'épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des

charges courantes, des frais financiers et du remboursement du capital de la dette pour financer les dépenses d'équipements.

Au titre de l'exercice 2021, le montant du remboursement en capital de la dette s'élève à 8,86 M€ contre 10 M€ en 2020.

Epargne brute	3,67 M€
Remboursement du capital (annuité de l'exercice)	8,86 M€
Epargne nette	- 5,19 M€

Bien que restant encore négatif, le déficit de l'épargne nette se réduit à -5,19 M€ (contre -7,78 M€ en 2020). Cette réduction trouve son origine dans les effets conjoints suivants :

- **après l'exception de l'exercice 2020, celui de 2021 porte une seule annuité de remboursement de la dette RBS.** En effet, l'exercice 2020 portait également l'annuité de 2019 qui n'avait pas été remboursée alors pour des raisons judiciaires ;
- **une amélioration de l'épargne brute en 2021.**

1.3. Le besoin de financement

Afin de poursuivre le désendettement engagé dès 2014, la Ville optimise et met l'accent sur les recettes d'investissement autres que l'emprunt. Ainsi :

- les subventions reçues par les partenaires dans le cadre des grands travaux menés par la municipalité ont produit une recette de 4,22 M€ (contre 4,79 M€ en 2020) ;
- le versement du FCTVA relatif aux investissements 2019 a participé pour 0,96 M€ à l'investissement 2021 (contre 1,12 M€ en 2020) ;
- la taxe d'aménagement pour 0,88 M€ (contre 1,17 M€ en 2020) ;
- les produits de cession pour 1,593 M€ (contre 0,322 M€ en 2020) ;
- les fonds globalisés d'investissement pour 0,32 M€ (contre 0,68 M€ en 2020).

Soit en 2021 un total pour les ressources d'investissement (hors emprunt) de 7,98 M€ (contre 8,38 M€ en 2020).

En 2021, les dépenses d'investissement hors dette (= dépenses d'équipement) s'élèvent à 7,65 M€ (contre 8,21 M€ en 2020).

Le besoin de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) sur les recettes d'investissement (hors emprunt) réalisées au cours de l'exercice. Le calcul intègre la capacité d'autofinancement parmi les ressources d'investissement.

Dépenses réelles d'investissement (hors dette) (a)	7,65 M€
Epargne (ou CAF) nette (b)	- 5,19 M€
Ressources d'investissement (hors emprunt) (c)	7,98 M€
Besoin de financement des investissements (a-b-c)	4,86 M€

Le besoin de financement, à hauteur de 4,86 M€ en 2021, a substantiellement diminué par rapport à 2020 (7,61 M€), notamment en raison d' :

- **une amélioration de l'épargne nette (+ 2,59 M€) ;**
- **une augmentation des produits de cessions (+ 1,27 M€),** avec la réalisation d'une partie des cessions qui étaient inscrites en reste à réaliser ;
- **une diminution des dépenses d'équipement (-0,56 M€),** qui demeurent toutefois à un niveau supérieur à celles de 2019.

Ce qui permet de compenser :

- **une baisse des subventions perçues (-0,57 M€),** correspondant à l'atteinte d'un rythme de croisière suite aux efforts conduits depuis 2019 dans la constitution des dossiers en vue de la perception des subventions accordées par le département ;
- **une réduction du produit des amendes de police forfaitaires perçues en 2021 au titre des amendes dressées en 2020 (-0,30 M€).** Cette baisse significative est l'un des effets de la crise COVID-19 ;
- **une diminution de la taxe d'aménagement (-0,29 M€) et du FCTVA relatif aux investissements 2019 (-0,16 M€) perçus en 2021.**

2. ANALYSE DETAILLEE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

La détermination du résultat de clôture de l'exercice 2021 pour les deux sections est la suivante :

La section d'investissement :

Le résultat 2021 de la section d'investissement correspond au solde d'exécution de l'année (recettes constatées moins dépenses réalisées), corrigé du résultat reporté de l'année précédente et des restes à réaliser aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Les restes à réaliser en investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre au cours de l'exercice 2021.

La section de fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement 2021 est égal au solde d'exécution de l'année (recettes constatées moins dépenses réalisées) corrigé du résultat reporté de l'année précédente et des restes à réaliser aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Les restes à réaliser en fonctionnement correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre en cours de l'exercice 2021.

Le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement prévu au budget ne s'exécute pas, ce qui correspond à un besoin de financement en investissement et un excédent en fonctionnement. Le résultat 2021 est repris au budget supplémentaire.

<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>REALISE</u>	<u>RESTES A REALISER</u>
. Recettes	18 155 881,72	7 049 234,26
. Dépenses	17 683 724,69	2 695 687,76
. Solde d'exécution 2021	+ 472 157,03	+ 4 353 546,50
. Résultat reporté 001	- 5 719 250,92	
. Résultat de clôture 2021	- 5 247 093,89	
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
. Recettes	73 204 551,58	0,00
. Dépenses	73 403 815,57	480 086,40
. Solde d'exécution 2021	- 199 263,99	- 480 086,40
. Résultat reporté 002	+ 1 416 896,89	
. Résultat de clôture 2021	+ 1 217 632,90	
RESULTAT GLOBAL	- 4 029 460,99	

L'analyse détaillée des deux sections permet de mieux appréhender les réalisations budgétaires.

2.1. Analyse de la section de fonctionnement

Il convient au préalable de présenter les soldes concernant la section de fonctionnement :

Le solde général de fonctionnement : le solde d'exécution de la section de fonctionnement est négatif en 2021 soit **-0,2 M€**. Le résultat de clôture, qui additionne à ce solde d'exécution le résultat reporté (1,42 M€), est positif et s'établit en 2021 à **1,22 M€**.

Le solde des opérations réelles de fonctionnement : les opérations réelles de fonctionnement présentent un solde de **5,27 M€**, représentant un peu plus de 2 fois le solde de 2020.

y compris TIR et rattachements	CA 2020 en M€	CA 2021 en M€	Evolution en %
Recettes réelles de fonctionnement (avec cessions)	72,57	72,87	0,4 %
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie)	70,03	67,60	-3,5 %
Solde des opérations réelles de fonctionnement	2,54	5,27	107,5 %

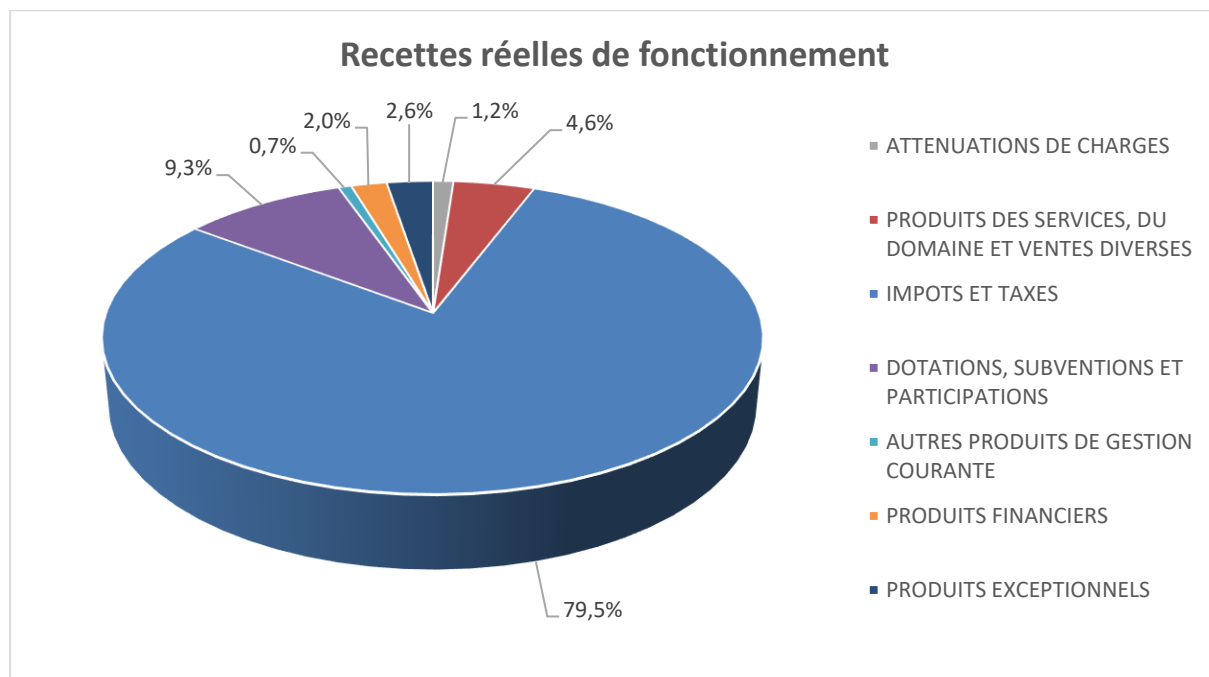
Le solde des opérations courantes de fonctionnement (ou appelé Excédent brut de fonctionnement EBF) : les opérations courantes correspondent au total des opérations réelles auquel on déduit les charges et produits financiers ainsi que les dépenses et recettes exceptionnelles. En 2021, le solde de ces opérations s'élève à 7,48 M€ contre 5,37 M€ en 2020, **soit une hausse de 39,3 %**. L'amélioration de l'épargne de gestion courante résulte d'une baisse des dépenses de gestion courante.

y compris TIR et rattachements	CA 2020 en M€	CA 2021 en M€	Evolution en %
Recettes de gestion courante	69,67	69,48	-0,3 %
Dépenses de gestion courante	64,29	62,00	-3,6 %
Solde des opérations courantes de fonctionnement	5,37	7,48	39,3 %

2.1.1. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement **s'élèvent à 72,87 M€ en 2021** (contre 72,57 M€ en 2020), et représentent une **réalisation de 100,13 % du budget voté**.

Elles sont composées des recettes de gestion courante ainsi que des produits financiers et produits exceptionnels.



A. Recettes de gestion courante

Les recettes de gestion courante **s'élèvent à 69,48 M€ en 2021** (contre 69,67 M€ en 2020), et représentent une **réalisation de 98,01 % du budget voté**.

	Budget voté en M€	Réalisation en M€	Réalisation du budget voté en %
Fiscalité et attribution de compensation	57,36	57,94	101,02 %
Dotations, subventions et participations	8,21	6,78	82,65 %
Produits des services du domaine et autres produits de gestion courante	4,57	3,91	85,56 %
Atténuations de charge	0,76	0,85	112,05 %
Recettes de gestion courante	70,89	69,48	98,01 %

Fiscalité et attribution de compensation : 57,94 M€ (101,02 % du budget voté)

L'**attribution de compensation** (AC) est versée par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Elle représente en 2021 un montant de 12,76 M€, qui est identique à celui de 2020.

Les **impôts locaux**, comprenant les trois taxes ménages, d'un montant de 38,96 M€ ont connu une sensible amélioration par rapport à 2020 (+ 1,15 M€). Cela s'explique notamment par une modification de la ventilation de certaines recettes entre les chapitres 74 (dotations) et 73 (impôts et taxes) suite à la réforme de la taxe d'habitation.

La **taxe additionnelle sur les droits de mutations**, très fluctuante car indexée sur le nombre et le montant des transactions immobilières sur la commune, s'élève à 2,95 M€ au titre de 2021 contre 2,20 M€ en 2020.

Les **autres recettes à caractère fiscal** se composent entre-autre des éléments suivants : la Taxe sur l'électricité et les emplacements publicitaires (TLPE), les droits de place, droits de stationnement, taxes sur les pylônes électriques. Elles s'élèvent à 3,26 M€ en 2021, contre 2,94 M€ en 2020, retrouvant un niveau comparable à celui qu'elles avaient avant la crise COVID-19 (3,38 M€ en 2019).

Dotations, subventions et participations : 6,78 M€ (82,65 % du budget voté)

Ces recettes regroupent trois catégories : les dotations de l'Etat, les recettes de subventions et les compensations fiscales.

Les **dotations** versées par l'Etat (dotation globale de fonctionnement) poursuivent la légère augmentation entamée depuis 2019, mais leur niveau reste très inférieur à celui connu en 2015. Le montant total des dotations qui s'élevait au CA 2015 à 6,4 M€ est descendu jusqu'à 3,73 M€ au CA 2019. Depuis 2020, une légère hausse est constatée avec 3,85 M€ au CA 2020 et 3,98 M€ au CA 2021. Ainsi :

- la dotation forfaitaire, principale dotation versée par l'Etat, s'est stabilisée depuis 2019 à 2,55 M€ après une longue période de décrue (contre 3,7 M€ en 2016) ;
- la dotation de solidarité urbaine s'élève en 2021 à 1,05 €, en hausse de 6,3 % par rapport à 2020 (0,99 M€). Cette hausse poursuit celle qui avait été constatée au CA 2020 (7,1 %) ;
- la dotation nationale de péréquation s'élève en 2021 à 0,38 M€ (contre 0,31 M€ en 2020) soit une hausse de 20 %, identique à celle qui avait été constatée au CA 2020 (20 %).

Les **subventions** versées par les partenaires de la ville d'Aubagne (la Région, le Département, la CAF) relatives aux activités menées par la commune s'élèvent à 1,64 M€ (contre 2,77 M€ en 2020). C'est cette baisse de recettes qui n'a pas permis d'atteindre le niveau attendu au budget au titre des dotations, subventions et participations. Il s'agit essentiellement de la perte d'une partie importante de la subvention de la CAF consécutive à une reprise moins

importante que celle estimée des activités liées aux crèches et aux centres de loisirs en raison de la crise sanitaire (- 0,99 M€).

Les **compensations fiscales** sont versées par l'Etat en contrepartie des exonérations d'impôts locaux décidées au niveau national. Suite à la réforme de la taxe d'habitation, elles ne concernent plus que la compensation au titre des exonérations des taxes foncières pour un montant de 1,05 M€.

Produits des services du domaine et les autres produits de gestion courante : 3,91 M€ (85,56 % du budget voté)

Au titre des participations des usagers des services municipaux, du produit d'exploitation du domaine de la Ville et des autres produits de gestion courante, soit la somme des produits des chapitres 70 et 75, la Ville a perçu en 2021 un total de 3,91 M€, soit une **baisse de -0,53 M€ par rapport à 2020**.

Ces recettes recouvrent principalement :

- **les loyers de la Ville** pour 0,54 M€. La baisse de -0,19 M€ par rapport à 2020 s'explique notamment par la mise en place d'une facturation mensuelle des redevances et charges dues par la SOGERES, dans le cadre de la DSP restauration. Cette facturation mensuelle, au lieu de la facturation annuelle qui était effectuée jusqu'à présent, a pour objet d'assurer une rentrée plus régulière de trésorerie, et a eu pour corollaire de ne constater en 2021, que la part des recettes associées à l'exercice 2021 qui n'avaient pas été inscrites sur le budget 2020, au titre de 2020/2021.
- **certaines redevances et des remboursements divers** pour 3,37 M€, en baisse de -0,34 M€ par rapport à 2020. Pour cette 2^e année de crise sanitaire, après les baisses constatées en 2020, certaines recettes ont repris leur niveau d'avant crise : Pôle Enfance et crèches + 277 K€, redevances de stationnement + 127 K€, redevances d'occupation du domaine public (RODP) + 33 K€ et forfaits de post-stationnement (FPS) + 24 K€. D'autres ont connu des baisses : Comoedia, billetterie et Grains de Sel -69 K€, concession dans les cimetières -42 K€ et redevances funéraires -20 K€.

Atténuations de charges : 0,85 M€ en 2021 (112,05 % du budget voté)

Ces recettes varient d'une année sur l'autre et correspondent essentiellement à des remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance.

B. Autres recettes réelles de fonctionnement

Les autres recettes réelles de fonctionnement **s'élèvent à 3,39 M€ en 2021** (contre 2,90 M€ en 2020), et représentent une **réalisation de 179,68 % du budget voté**.

Sans prendre en compte les produits des cessions, dont les recettes sont inscrites en section d'investissement et qui font l'objet de schémas d'écritures comptables spécifiques sur les

2 sections (fonctionnement et investissement), ces autres recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1,79 M€ en 2021** (contre 2,90 M€ en 2020), et représentent une **réalisation de 95,17 % du budget voté**.

	Budget voté	Réalisation	Réalisation du budget voté
	en M€	en M€	en %
Produits financiers	1,47	1,47	100,11 %
Produits exceptionnels (hors cessions)	0,41	0,32	77,55 %
Autres recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	1,88	1,79	95,17 %
Produits des cessions (produits exceptionnels)		1,59	
Autres recettes réelles de fonctionnement (avec cessions)	1,88	3,39	179,68 %

Produits financiers : 1,47 M€ (100,11 % du budget voté)

Ces recettes correspondent essentiellement à l'aide perçue dans le cadre du fonds de soutien afin de compenser les pénalités de sécurisation de la dette. Elles se situent à un niveau équivalent à celui de 2020.

Produits exceptionnels : 0,32 M€ hors cessions (77,55 % du budget voté) et 1,91 M€ avec cessions (463,67 % du budget voté)

Par définition, les produits exceptionnels connaissent des variations importantes d'un exercice à l'autre. Au sein de ce chapitre sont en effet comptabilisés les produits de cessions d'immobilisations qui représentent un montant de 1,59 M€ en 2021 contre 0,32 M€ en 2020. Les annulations de mandats 2020 se sont élevés à 4 641,54 €.

2.1.2. Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2021 à :

- **Avec travaux en régie : 67,90 M€** (contre 70,43 M€ en 2020), et représentent une réalisation de **97,87 % du budget voté** ;
- **Sans travaux en régie : 67,60 M€** (contre 70,03 M€ en 2020), et représentent une réalisation de **97,44 % du budget voté**.

A. Dépenses de gestion courante

Avec les travaux en régie, les dépenses de gestion courante **s'élèvent à 62,00 M€ en 2021** (contre 64,30 M€ en 2020), et représentent une **réalisation de 97,73 % du budget voté**.

	Budget voté	Réalisation	Réalisation du budget voté
	en M€	en M€	en %
Charges de personnel	42,93	42,76	99,61 %
Charges à caractère général	14,06	12,87	91,53 %
Atténuations de produit	0,42	0,42	100,00 %
Autres charges de gestion courantes	6,03	5,95	98,66 %
Dépenses de gestion courantes (avec travaux en régie)	63,43	62,00	97,73 %
Travaux en régie - Charges de personnel		-0,23	
Travaux en régie - Charges à caractère général		-0,07	
Dépenses de gestion courantes (sans travaux en régie)	63,43	61,70	97,27 %

Les **charges de personnel (42,76 M€** soit 99,61 % du budget voté), imputées au chapitre 012, sont en très légère baisse par rapport à 2020 (-0,03 M€). Celle-ci est due à un effort de maîtrise de ce chapitre maintenu au cours de l'année 2021, notamment sur la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs (1069 agents en activité au 31/12/2021, contre 1072 en 2020 et 1090 en 2019) comprenant des départs non remplacés, ou des remplacements effectués avec des salaires de niveau débutant ou médian. Malgré une hausse des vacances observées de +25 % sur 2021, principalement en lien avec le COVID dans les écoles, ces efforts sont venus pallier les augmentations réglementaires incombant à l'employeur territorial.

Les **charges à caractère général (12,87 M€** soit 91,53 % du budget voté), imputées au chapitre 011, regroupent les dépenses usuelles, à savoir les achats, fluides, locations mobilières et immobilières, les entretiens et réparations, les assurances, les dépenses de formation, les honoraires, publications, frais d'affranchissement, frais de gardiennage, etc. D'importantes mesures ont été prises depuis 2014 pour réduire ces dépenses. Aux 12,87 M€ de charges à caractère général consommés en 2021, s'ajoutent des **dépenses en restes à réaliser pour 0,48 M€** (Il s'agit de dépenses engagées en 2021, dont la prestation n'a pas débuté avant le 31 décembre de l'exercice). Les mesures de restrictions sanitaires liées à la crise COVID n'ont pas permis la réalisation de l'ensemble des activités et prestations telles qu'elles avaient été envisagées initialement (colonies de vacances, Grains de Sel, Noël, ...)

Les **atténuations de produit (0,42 M€** soit 100,00 % du budget voté), imputées au chapitre 014 correspondent à la part contributive de la commune au fonds de péréquation des

ressources communales et intercommunales, ainsi qu'à des dégrèvements de contributions directes et autres reversements du impôts locaux et assimilés.

Les **autres charges de gestion courante (5,95 M€** soit 98,66 % du budget voté), regroupées au sein du chapitre 65, correspondent aux diverses participations de la collectivité : contingents et participations obligatoires, subventions de fonctionnement aux associations, au CCAS etc. Ce chapitre est d'un niveau équivalent à 2020.

B. Autres dépenses réelles de fonctionnement

Les autres dépenses réelles de fonctionnement **s'élèvent à 5,90 M€ en 2021** (contre 6,52 M€ en 2020), et représentent une **réalisation de 99,28 % du budget voté**.

	Budget voté	Réalisation	Réalisation du budget voté
	en M€	en M€	en %
Charges financières	5,60	5,59	99,80 %
Charges exceptionnelles	0,18	0,14	82,16 %
Dotations aux provisions et aux dépréciations	0,17	0,17	100,00 %
Autres dépenses réelles de fonctionnement	5,94	5,90	99,28 %

Il s'agit principalement des **frais financiers (5,59 M€)**, c'est-à-dire essentiellement les intérêts de la dette mandatés au chapitre 66. Ces charges financières continuent de peser lourdement sur le budget de la ville.

Les autres dépenses réelles correspondent aux charges exceptionnelles imputées au chapitre 67 pour 0,14 M€, et aux dotations aux provisions et aux dépréciations imputées au chapitre 68 pour 0,17 M€.

2.1.3. Opérations d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre de fonctionnement **s'élèvent à 5,51 M€** en 2021.

Les opérations d'ordre (fonctionnement et investissement) n'ont pas de conséquence sur la trésorerie et ne représentent que des jeux d'écritures :

- elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement,
- elles sont retracées en dépenses et en recettes,

- elles sont équilibrées.

Les recettes d'ordre de fonctionnement fluctuent d'une année sur l'autre puisqu'elles dépendent des opérations patrimoniales comptabilisées dans l'année et des travaux réalisés en régie.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements, à la valeur nette comptable des immobilisations cédées et aux plus-values sur cessions ainsi qu'aux écritures d'enregistrement comptable des opérations de renégociations des emprunts.

2.2. Analyse de la section d'investissement

Le **solde d'exécution** de la section d'investissement, qui correspond à la différence entre les titres émis (recettes) et les mandats de paiement effectués (dépenses) au cours de l'exercice, présente un excédent de **0,47 M€**.

Le **résultat de clôture** de la section d'investissement, qui additionne à ce solde d'exécution le résultat reporté, s'établit à **-5,25 M€**. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes, le résultat d'investissement s'élève ainsi à **-0,89 M€**.

2.2.1. Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement **s'élèvent à 12,56 M€ en 2021** (contre 12,16 M€ en 2020), et représentent une **réalisation de 56,70 % du budget voté**.

En intégrant les **restes à réaliser pour 7,05 M€** (contre 9,93 M€ en 2020), le taux de réalisation atteindrait 88,52 % du budget voté.

Emprunts et dettes assimilées : 5,2 M€ (100,00 % du budget voté)

La Ville continue son désendettement en remboursant davantage (8,90 M€) qu'elle n'emprunte (5,2 M€).

Dotations et fonds propres : 1,85 M€ (104,68 % du budget voté)

Le chapitre 10 se compose :

- du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui correspond au remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par la collectivité sur les investissements réalisés deux ans avant (0,96 M€ en 2021 contre 1,12 M€ en 2020) ;
- de la taxe d'aménagement (0,88 M€ en 2021 contre 1,17 M€ en 2020).

Subventions d'investissement : 4,54 M€ (68,30 % du budget voté)

Parmi les subventions d'investissement (chapitre 13), on distingue des subventions perçues de la part des principaux financeurs que sont l'Etat (0,36 M€), la Région (0,09 M€), le Département (3,78 M€), mais également le produit des amendes de police (0,32 M€ en 2021 contre 0,62 M€ en 2020). La baisse du produit des amendes de police est due à l'impact de la crise sanitaire et des confinements de l'année 2020. En effet, les recettes encaissées en 2021 correspondent aux amendes émises l'année N-1, soit en 2020.

En comptant les subventions attendues en restes à réaliser pour 1,71 M€, le montant total s'élève à 6,25 M€ (94,07 % du budget voté).

Autres immobilisations financières : 0,18 M€ (100 % du budget voté)

Il s'agit du remboursement par la Métropole Aix-Marseille-Provence du capital de la dette récupérable.

Opérations pour compte de tiers : 0,79 M€ (84,29 % du budget voté)

Il s'agit des remboursements reçus dans le cadre de conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (TTMO) entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune.

Restes à réaliser : 7,05 M€ (contre 9,94 M€ en 2020)

Les restes à réaliser en recettes d'investissement retracent les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. En 2021, ils se composent de subventions d'investissements pour lesquelles la Ville a reçu une notification (1,71 M€), des cessions à hauteur de 5,20 M€ et des travaux effectués pour le compte de tiers (immeubles en péril) en attente de remboursement par lesdits tiers à hauteur de 0,13 M€.

2.2.2. Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement **s'élèvent à 17,26 M€ en 2021** (contre 18,76 M€ en 2020), et représentent une **réalisation de 81,22 % du budget voté**. Cette baisse constatée entre 2021 et 2020 est essentiellement due à une diminution de -1,14 M€ du capital d'emprunt remboursé en 2021 par rapport à 2020 (dont les raisons seront expliquées ci-après).

En intégrant les **restes à réaliser pour 2,70 M€** (contre 3,82 M€ en 2020), le taux de réalisation atteindrait 93,91 % du budget voté.

Remboursement du capital de la dette : 8,90 M€ (99,50 % du budget voté)

Le remboursement du capital de la dette grève encore toujours lourdement les dépenses d'investissement de la Ville. Les remboursements de la dette se divisent en plusieurs parties :

- **Le montant de remboursement des obligations** s'est stabilisé à 2,55 M€ ;
- **Le remboursement des emprunts classiques** est passé de 7,45 en 2021 à 6,31 M€, soit une diminution de -1,14 M€. Comme cela a déjà été mentionné au § 1.2. *supra*, l'exercice 2021 ne porte qu'une seule annuité de remboursement de la dette RBS.

Dépenses d'équipement : 7,65 M€ (66,81 % du budget voté)

Les dépenses d'équipement sont, depuis le BP 2016, ventilées par programme d'investissement. Outre les investissements récurrents de renouvellement de matériels et les sommes allouées à l'activité des services municipaux, les dépenses d'équipement correspondent aux aménagements et grands travaux engagés par la Ville.

Opérations pour compte de tiers : 0,71 M€ (84,48 % du budget voté)

Il s'agit des dépenses engagées dans le cadre de conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (TTMO) entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune.

Restes à réaliser : 2,70 M€ (contre 3,82 M€ en 2020)

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement retracent les dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice (justifiées par des contrats, conventions, marchés ou bons de commande signés).

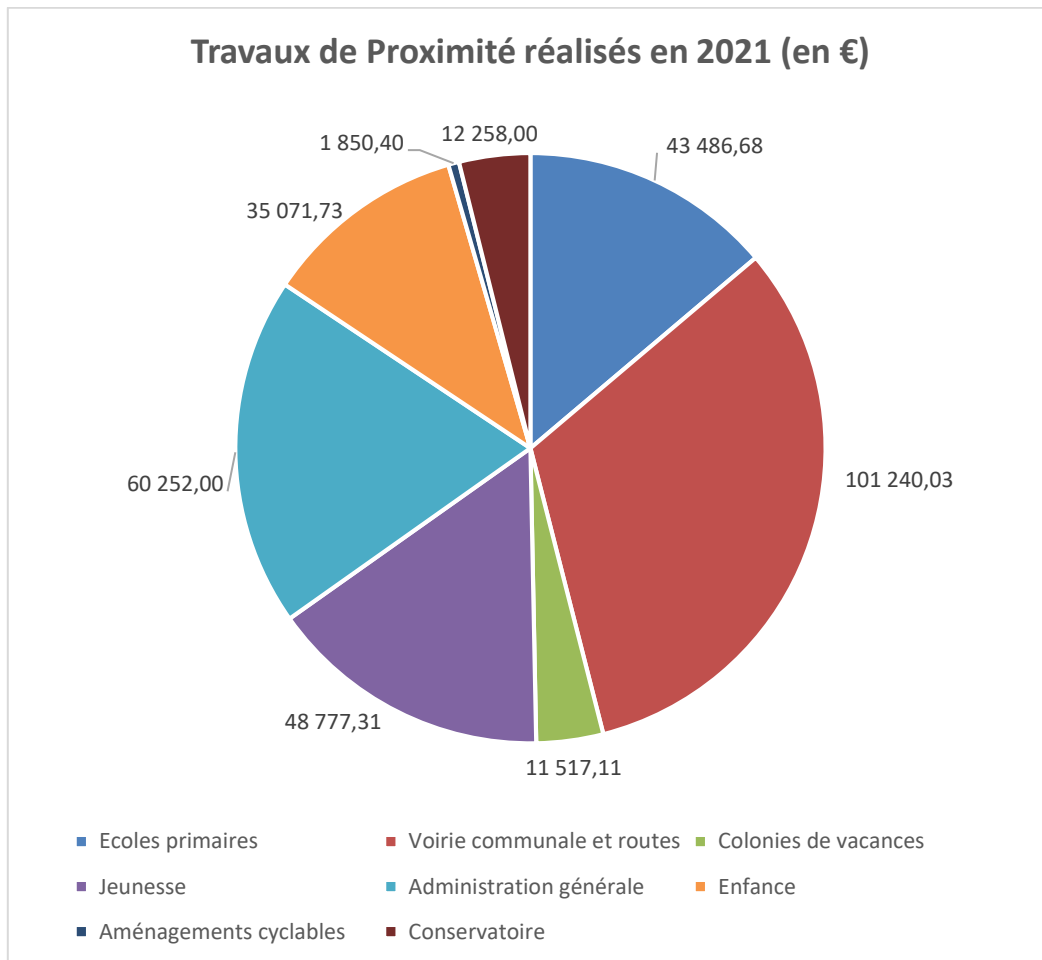
2.2.3. Opérations d'ordre d'investissement

Pour rappel, les opérations d'ordre (*Cf. § 2.1.3 supra*) n'ont pas de conséquence sur la trésorerie et ne représentent que des jeux d'écritures.

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent aux amortissements, à la valeur nette comptable des immobilisations cédées et aux plus-values sur cessions ainsi qu'aux écritures d'enregistrement comptable des opérations de renégociations des emprunts.

Les dépenses d'ordre d'investissement fluctuent d'une année sur l'autre puisqu'elles dépendent des opérations patrimoniales comptabilisées dans l'année et des travaux réalisés en régie.

Répartition des dépenses d'équipement :



Les principales réalisations sont détaillées ci-dessous par programme :

PRO 1/2016 AMENAGEMENT CENTRE-VILLE

- CREM G3 ET ILLUMINATIONS : 403 819 €
- CREM G4 ECLAIRAGE dans les quartiers : 698 567 €

PRO 1/2017 AMENAGEMENT CIMETIERES

- Remplacement des Canalisations d'eau potable au cimetière des Passons : 2^e tranche : 26 868 €
- Réaménagement partiel de la voirie des Passons : 20 000 €

PRO 1/2019 TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS – Espaces verts

- OLD (Obligations Légales de Débroussaillement) : 68 026 €
- Aménagement paysager et divers : 82 265 €
- Plantation d'arbres : 100 694 €

PRO 2/2016 AMENAGEMENT DE QUARTIERS

- Divers travaux de voirie : chemin du vallon des gavots, Bd des Vignes, Bd Madame, Av Bel air, Av de France, chemin des Espillières : 258 221 €
- Sécurisation de l'espace public (ralentisseurs, protection trottoirs, ...) : 69 878 €

PRO 3/2016 CREATION DU POLE EDUCATIF

- Indemnités membre du jury : 800 €

PRO 4/2016 EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Travaux dans les gymnases, divers travaux d'entretien et de sécurité : 12 179 €
- Fin de la rénovation des sols des gymnases (Mesones, Mouren, Bras d'Or) : 15 080 €
- Travaux de chaufferie tribune de Lattre : 16 832 €
- Piscine A. BERNARD, divers travaux d'entretien et de réparation de la coupole : 23 026 €
- Piscine A. BERNARD, diagnostic et études techniques sur la chaîne de filtration : 22 020 €
- Réfection plateau sportif gymnase du Bras d'Or : 65 542 €
- Aménagement parking Mesones : 113 271 €

PRO 5/2016 MODERNISATION POLE UNIVERSITAIRE

- Mission de maîtrise d'œuvre : 70 808 €
- Mission de Contrôle Technique de Construction (CTC) et de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) : 12 227 €
- Travaux : 1 543 299 €

PRO 6/2016 REHABILITATION DU PATRIMOINE

- P3 : Marché Véolia : 260 294 €
- Ad'Ap, divers travaux d'accessibilité : 87 895 €

- Création de 2 places PMR (école Mermoz) : 17 539 €
- Travaux divers de sécurité et maintenance dans les bâtiments : 119 376 €
- Travaux installation de services : 90 910 €
- Travaux d'aménagement de l'agence postale communale : 43 573 €

PRO 7/2016 PLAN RENOVATION ECOLES

- Etudes avant travaux et assistance à maîtrise d'ouvrage : 30 270 €
- Travaux sanitaires dans les écoles primaires Antide Boyer, Mermoz 2, Pin Vert, Maternelle Palissy : 119 725 €
- Travaux de rénovation des sols des écoles Chaulan, Victor Hugo, Paul Eluard et Palissy : 26 638 €
- Divers travaux de peinture : 35 000 €
- Travaux de menuiserie dans les écoles Chaulan et Paul Eluard : 28 000 €
- Travaux d'étanchéité des écoles Paul Eluard et Nelson Mandela : 24 700 €
- Accessibilité douche PMR école Victor Hugo : 7 056 €
- Création de préaux métallo textile aux écoles Mermoz et Valriant : 86 302 €
- Réfection de la cour des Ecoles Nelson Mandela : 163 068 €

PRO 8/2016 PLAN VILLE NUMERIQUE

- Portail citoyen : 16 116 €
- Divers équipements dans le cadre du plan Ville Numérique : 7 299 €

PRO 10/2016 REQUALIFICATION URBAINE

- Aménagement parkings (Av Manoukian, chemin de l'Aumône vieille, de la Californie, parking EAJ) : 209 329 €
- Aménagement de trottoirs chemin des Solans : 144 993 €
- Aménagement Cours Foch : 80 815 €
- Aménagement de pistes cyclables Pôle Alpha : 116 932 €

PRO 11/2016 VIDEO PROTECTION

- Changement de caméras (vandalisme et obsolescence) : 103 651 €

PRO 12/2016 DOSSIERS DE PROXIMITE

- Travaux climatisation et chauffage radiateur (Ecoles Mermoz, Camp Major, Beaudinard, PCSU, Bureau événementiel, Mas Garenne, Médiathèque, Locaux anciens combattants) : 43 486 €
- Aménagement locaux Arts et Jeunesse accessibilité PMR et création d'une pergola bio climatique : 48 700 €
- Aménagement Centre d'Arts des Pénitents noirs : 30 938 €
- Installations de jeux d'enfants sans les écoles et dans les quartiers : 25 511 €
- Travaux de sécurité dans les quartiers : 42 915 €
- Accessibilité et cheminements piétons : 19 910 €
- Aménagement divers locaux Hôtel de ville : 56 400 €

- Divers travaux de mise en sécurité dans les bâtiments communaux : 12 450 €
- Etanchéité des toitures : 14 964 €

PRO 13/2016 TRAVAUX RECURRENENTS ET MATERIELS TECHNIQUE

- Achat de véhicules pour divers services : 37 503 €
- Achat signalisation voirie : 8 482 €
- Achat Espaces Verts : 6 997 €
- Communs régie bâtiments : 148 655 €
- Acquisitions immobilières 4^e tranche EPF ave de Verdun (ancienne station Shell) : 118 090 €

PRO 14/2016 MATERIELS ET INFORMATIQUE

- Instruments et équipements pour le conservatoire : 10 718 €
- Acquisition de livres pour la médiathèque : 44 205 €
- Divers matériels pour les infrastructures sportives : 57 653 €
- Petit véhicule pour le service des sports : 14 440 €
- Matériels et mobiliers scolaires : 78 190 €
- Matériels et mobiliers pour Saint-Vincent les Forts et les centres de loisirs : 25 829 €
- Maintenance et évolution des réseaux informatiques : 26 083 €
- Maintenance et renouvellement du parc informatique : 151 256 €
- Maintenance et renouvellement des licences informatiques : 112 797 €
- Divers matériels pour la direction de l'événementiel : 31 744 €
- Divers équipements pour l'entretien des bâtiments : 12 443 €
- Acquisition de défibrillateurs : 26 618 €
- Acquisition et aménagement d'une voiture et d'une moto pour la police municipale : 45 736 €
- Equipements de la police municipale (gilets pare balles, caméras piétons, tasers, ...) : 27 939 €
- Matériels pour les élections : 25 000 €
- Achat d'un meuble à plans pour le service des archives : 5 242 €